



Union Européenne

Fonds Européen de
Développement régional

CAHIER DES CHARGES "BALADES et RANDOS NAUTIQUES NEA2"



1 Objectifs

"Les balades et randos nautiques" sont des **sorties sur différents supports qui mettent en avant la découverte des sites** littoraux, lacustres ou fluviaux. L'apprentissage d'une technique n'est pas le but premier mais les **sensations** ne sont pas exclues du programme. Le support devient un moyen de **découverte de l'environnement naturel et patrimonial du site**.

La performance technique n'est aucunement visée. Les sorties comprennent des pauses ou escales, des temps d'exploration, des trajets de navigation pas trop longs.

Les activités proposées peuvent être d'une heure, d'une demi-journée, à la journée voire de quelques jours pour les randonnées.

La prestation peut être mise en place par toute structure nautique qu'elle soit associative, privée, municipale... mais **c'est la prestation avec son encadrant qui est certifiée, non la structure**.



2 Publics

La majorité des balades proposées est ouverte à tous les publics mais certaines prestations peuvent exiger des compétences sportives ou une expérience sur le support.

2 degrés sont proposés :

Balade : prestations pour tout public

Randonnée : prestations demandant un peu d'engagement physique voire un peu de pratique sur le support

La participation aux manœuvres peut être facultative ou indispensable selon les sorties et le support, le titre de l'accompagnateur, la législation du pays.

Un âge minimum peut être exigé par le prestataire. Dans tous les cas l'embarquement doit se faire sans contrainte technique.

3 Supports utilisés pour l'activité :

Tous les supports nautiques et prestations aquatiques (en dehors des engins mus uniquement par un moteur) et qui favorisent une approche respectueuse de l'environnement permettant l'activité dont :

- Bateaux du Patrimoine
- Tous types de voiliers avec ou sans cabine, planche à voile
- Pirogue, Canoë Kayak, Dragon Boat...
- Randonnées palmées : exploration de sentiers sous-marins naturels et/ou aménagés en masque tuba palmes
- Char à voile
- Aviron
- Canots voile aviron
- Paddle board stand up paddle, kite surf, surf,

Tout nouveau support doit être validé par la commission NEA2.

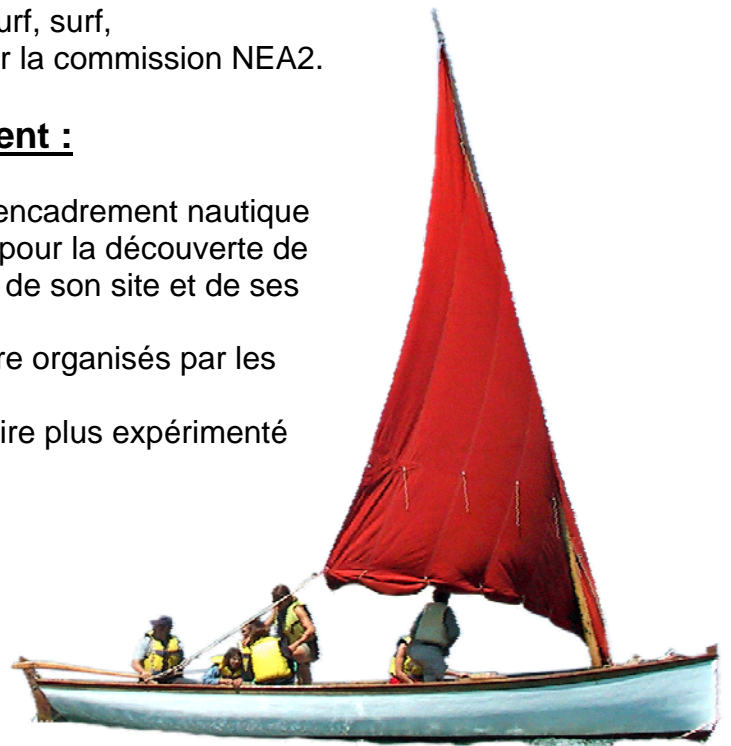
4 Encadrement, accompagnement :

L'encadrant doit être un professionnel de l'encadrement nautique certifié par son autorité nationale et qualifié pour la découverte de l'environnement : une bonne connaissance de son site et de ses ressources environnementales est exigé.

Des modules de formation doivent être organisés par les partenaires de chaque région.

Un accompagnement d'un autre partenaire plus expérimenté peut être indispensable.

5 Equipement :



- L'équipement vestimentaire, lorsqu'il est requis pour la sécurité ou le confort, est fourni obligatoirement par le prestataire.
- Les équipements vestimentaire et de sécurité fournis doivent être propres, confortable et en excellent état.

6 Matériel :

Il est conforme aux législations spécifiques en vigueur.

Il doit correspondre qualitativement au niveau d'exigence des publics accueillis

- bel aspect
- propre (nettoyé après chaque sortie)
- parfait état de fonctionnement

7 Communication

Le prestataire doit faire apparaître dans toute communication (plaquettes, affiches, site internet,...) :

1- Le logo marque « Balades et Randos Nautiques Atlantiques »

2- Les engagements suivants au minimum :

- L'accompagnateur est un professionnel certifié et qualifié pour la découverte de l'environnement
- l'équipement de sécurité et de confort est fourni
- le matériel est en parfait état de fonctionnement et propre
- l'activité est parfaitement respectueuse de l'environnement
- l'embarquement est immédiat»

3- Les engagements doivent être rattachés au logo marque « Balades et Randos Nautiques Atlantiques»

4- Un code couleur en fonction des supports nautiques :

- bleu : rando palmée ;
- vert : kayak, canoë, pirogue, stand up paddle
- jaune : voilier du patrimoine
- rouge : voilier moderne
- sable : char à voile
- orange : aviron

5- Une plaquette « unique » doit être réalisée par prestation, elle doit comprendre :

- En entête : la mention « Balade » ou « Rando », le titre de la Balade ou Rando, le lieu, le logo marque régionalisé
- Le tarif
- La photo du ou des encadrants, avec son « titre »
- La durée
- Le public visé (âge minimum, mobilité, accessibilité...)
- Le matériel mis à disposition : support, équipement et sécurité
- Le descriptif de la Balade et de la Rando
- Les engagements
- La programmation

8 Les engagements de chacun

- Le partenaire régional s'engage à :
 - ne certifier « Balades et Randos Nautiques » que les prestations répondants au cahier des charges
 - assurer la coordination des prestations certifiées Balades et Randos Nautiques
 - organiser l'animation des commissions informations – contrôle qualité...
 - fournir un pack promotion défini par la Commission en fonction du budget disponible
 - mettre en place des actions de promotion
 - rechercher des partenaires financiers
 - mettre en place les dispositifs de formation permettant d'obtenir les compétences environnementales
 - conduire le développement des prestations Balades et Randos Nautiques Atlantiques
 - à poursuivre toutes personnes physiques ou morales utilisant abusivement cette appellation en dehors du cadre défini par le cahier des charges.



Ce sont les prestations et leurs encadrants et non la structure qui sont certifiés « Balade et Rando Nautique » par les partenaires régionaux.

"Balades Nautiques", « Randos Nautiques », "Accompagnateur Nautique" et "Guide Nautique" sont des marques déposées à l'INPI.

- Le prestataire s'engage à :
 - fournir au partenaire régional NEA2 un dossier technique de candidature par prestation
 - fournir chaque année les informations sur les changements dans la prestation
 - mettre en œuvre le service dans le respect du cahier des charges
 - communiquer au partenaire régional les informations annuelles nécessaires à la vie et au développement des prestations (statistiques, fréquentation, ...)

